



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

Présents :

Mmes Christine SACRISTAIN, Mireille ROUSSEAU, Catherine LACOUX, Carol PASQUET, Katia BOIS, Sandrine RICHARD, Mme Béatrice BROSSET, Lucie MAHUTEAU, Aline VIOLANTE et Muriel HERSANT FERREY,
Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Claude ABLITZER, Olivier MADELIN, Jean-Louis MAHIEU, Johnny GAUTRON, Nicolas TIO, Marc MIOT et Thierry POUILLOUX.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec remise de pouvoir :

Mme Claude ANDREAU donne pouvoir à Mme Béatrice BROSSET
Mme Patricia HULAK donne pouvoir à Mme Mireille ROUSSEAU
M. Bruno VINCENT donne pouvoir à M. Rodolphe GODIN
M. Éric POUGETOUX donne pouvoir à M. Claude ABLITZER

Mme Christine SACRISTAIN a été nommée secrétaire de séance.

L'an deux mil dix-huit,

le dix-neuf mars à vingt heures trente minutes,

le conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 14 mars 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 29 janvier 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2018 tel qu'il est transcrit dans le registre.

2. Information sur la délégation des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal est informé des décisions municipales suivantes, intervenues depuis la dernière séance :

N° Décision	Titre	objet	Observation
1/2018	Contrat de prévoyance collective – maintien de salaire	Avenant au contrat de prévoyance collective – maintien de salaire Modification de l'indemnisation des conditions générales et du taux de cotisation qui s'élève à 1.84% MNT 4, Rue d'Athènes 75009 PARIS	Date d'effet : 01/01/2018
2/2018	Convention d'entretien de balisage des sentiers de randonnée pédestre	Convention d'entretien de balisage des sentiers de randonnée pédestre avec le comité départemental de la randonnée pédestre Durée : 1 an (2018) Coût : 432 € TTC	Sentier PR Grand circuit 17,5 km Sentier PR Petit circuit 9,5 km
3/2018	Régie aire camping-cars	Acte constitutif de la régie aire camping-cars des berges du Cher conformément à la délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2014, en application de l'article L 2122-22 - alinéa 7 (encaissement des recettes de la borne « camping-cars »).	Date effet : 01/04/2018

URBANISME

3. Autorisation donnée au Maire pour déposer le permis de construire de rénovation thermique et mise aux normes de l'école primaire et du restaurant scolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour les travaux de rénovation thermique et de mise aux normes de l'école primaire et du restaurant scolaire et à signer toute pièce se rapportant à cette instruction.

4. Délégation du droit de préemption urbain de la CCTEV à la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **APPROUVE** la délégation du Droit de Préemption Urbain (DPU) aux communes membres de la Communauté de Communes pour l'exercer, en tant que de besoin, dans le cadre de leurs compétences, en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal.

➤ **PRECISE** que cette délégation s'applique sur l'ensemble des zones U, AU et 1 AU et leurs sous-secteurs pour les communes couvertes par un PLU (Montlouis-sur-Loire, Azay-sur-Cher,

Larçay, Véretz, La Ville-aux-Dames, Vouvray, Vernou-sur-Brenne, Reugny) et des zones U et leurs sous-secteurs et NA des communes couvertes par un POS (Monnaie).

➤ **APPROUVE** la conservation du Droit de Prémption Urbain par la Communauté de communes Touraine-Est Vallées en vue d'exercer sa compétence en matière de développement économique sur les Zones d'Activités suivantes :

- Le May à Azay-sur-Cher,
- Les Fougerolles, le Champmesle et le Bois de Plante à La Ville-aux-Dames,
- Les Brosses 1, les Brosses 2 et les Brosses 3 à Larçay,
- La Carte à Monnaie,
- Thuisseau, les Ormeaux, le Saule Michaud, Conneuil et Qualiparc, à Montlouis-sur-Loire,
- La Pidellerie à Véretz,
- Le Launay et le Foujoin à Vernou-sur-Brenne,
- L'Etang Vignon à Vouvray.

➤ **PREND ACTE** que les communes seront tenues de transmettre à la Communauté de communes Touraine-Est Vallées, dès réception :

- Les Déclarations d'Intention d'Aliéner relatives aux zones d'activité,
- Une copie des Déclarations d'Intention d'Aliéner relatives aux autres périmètres.

5. Dénomination de la Route d'Esvres et numérotation

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de procéder à la dénomination officielle de la Route d'Esvres correspondant au chemin communal C5 entre la sortie sud de « Le Petit Grais » et son intersection avec la voie communale 12 et la voie communale 302 ;

- **DIT** que la numérotation de la Route d'Esvres sera appliquée de façon métrique selon l'organisation suivante : les numéros seront pairs pour le côté droit et impairs pour le côté gauche, dans l'axe Nord Sud.

RESSOURCES HUMAINES

6. Création d'un emploi permanent à temps non complet (24/35^{ème}) d'adjoint technique et modification du tableau des emplois

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de créer un emploi permanent à temps non complet (24/35^{ème}) d'adjoint technique

En conséquence, le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} mars 2018:

Filière : Technique – catégorie C

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial

Grade : Adjoint technique

- ancien effectif : 4

- nouvel effectif : 5

ADOPTE le tableau des emplois ainsi modifié :

Filières	Grades des emplois	Catégories	Postes pourvus	Postes vacants	Durée temps de travail
Filière administrative	Attaché	A	1	0	1 : TC
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	1 : TC
	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	C	4	0	4 : TC
	Adjoint administratif	C	1	0	1 : 25 H
Filière technique	Technicien principal 2 ^{ème} cl.	B	1	0	1 : TC
	Agent de maîtrise	C	3	0	3 : TC
	Adjoint technique	C	11	1	7 : TC 1 : 22 H 1 : 23 H 1 : 20H 1 : 28H 1 : 24 H
	Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	C	1	0	1 : TC
	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl.	C	1	1	1 : TC 1 : 22 H
Filière sociale	Agent Spéc. Ppal 2 ^{ème} Ecoles Mat.	C	4	0	3 : TC 1 : 20 H
Filière Police Municipale	Brigadier-chef ppal	C	1	0	1 : TC
Total					31 dont 8 TNC

PRECISE que la création de poste interviendra à compter du 20 mars 2018,

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

7. Création de deux postes de saisonniers aux services techniques

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'adopter la création de deux emplois de saisonniers à temps non complet de 30 heures hebdomadaires chacun (emplois non permanents) ;

DEFINIT la rémunération pour les postes d'adjoint technique par référence à l'indice brut 347,

DECIDE DE POURVOIR ces postes par des contrats pris en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits contrats,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012.

FINANCES / SUBVENTIONS / MARCHES / CONTRATS

8. Demande de subvention LEADER : financement de l'accompagnement de NEKOE - innovation autour du Cher à vélo

Dans le cadre de l'aménagement de la véloroute de la vallée du Cher canal de Berry, dite « Cher à vélo » et de la nouvelle stratégie touristique régionale, la Région Centre Val de Loire souhaite développer des véloroutes thématiques, plus riches en expérience touristique autour de l'itinéraire. La Région s'est associée au cluster NEKOE, cluster spécialisé dans l'innovation et l'émergence des services sur les territoires.

Pour mener cette expérimentation, la direction régionale du tourisme, en partenariat avec les syndicats de Pays concernés par l'itinéraire, ont identifié trois communes « pilotes ». Pour l'Indre-et-Loire, la commune retenue est celle d'Azay-sur-Cher (Langon pour le Loir-et-Cher et Mehun-sur-Yèvre pour le Cher).

L'expérimentation comprend des temps d'animation collectifs pris en charge par la Région et des temps individuels dédiés à chacune des communes, pris en charge par la commune retenue. Au titre de cet accompagnement individuel, la prestation prise en charge par la commune est de 5 640 € HT (coût brut), soit 1 128 € HT en coût net, après déduction de la subvention LEADER de 80%.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à déposer une demande de subvention au taux de 80% auprès du dispositif LEADER pour le cofinancement de l'accompagnement du cluster NEKOE sur l'expérimentation d'innovation touristique autour de l'itinéraire de la vallée du Cher canal de Berry, dite « Cher à vélo ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

8 bis - Adoption des trois taxes 2018 - taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, il est proposé de maintenir pour l'année 2018 les taux suivants :

	<i>RAPPEL DES TAUX 2016</i>	<i>RAPPEL DES TAUX 2017</i>	VOTE DES TAUX 2018
Taxe d'Habitation	16,65%	16,65%	16,65%
Taxe Foncier Bâti	22,24%	22,24%	22,24%
Taxe Foncier Non Bâti	54,14%	54,14%	54,14%

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1^{er} : DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les RECONDUIRE à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation = 16,65 %
- Foncier bâti = 22,24 %
- Foncier non bâti = 54,14%

Article 2 : CHARGE Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

SPORT - VIE ASSOCIATIVE

9. Projet de fusion des clubs de football : « l'Entente sportive Véretz-Larçay » et du « Football club d'Azay » : avis de la commune

À ce jour, l'entente Sportive Véretz Larçay (ESVL) est une association de football sous la forme d'un regroupement de communes (Véretz et de Larçay). A contrario, le Football Club d'Azay-sur-Cher (FCA) existe sous le statut d'une personne morale unique exerçant sur la seule commune d'Azay-sur-Cher.

Toutefois, les clubs de football, le FCA et l'ESVL sont en entente pour toutes les équipes de jeunes.

Les dirigeants souhaitent créer une nouvelle identité. Le statut choisi est la fusion des deux clubs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le projet de dissolution des deux clubs de football de l'entente Sportive Véretz Larçay (ESVL) et du Football Club d'Azay-sur-Cher (FCA) et la création d'un nouveau club issu de leur fusion.

JEUNESSE - VIE SCOLAIRE

10. Adoption de la convention d'activité péri-éducative (APE) - activité de scrapbooking - année scolaire 2017-2018

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** la convention de gestion portant sur l'activité péri-éducative de « scrapbooking » dont les bénéficiaires uniques sont les élèves des écoles publiques, contractée auprès de l'intervenant particulier, Mme Cécile PADEIRO, pour la période du 16 mars 2018 au 6 juillet 2018,

- **PRECISE** que cette convention entre en vigueur à la rentrée scolaire,
- **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que toute autre pièce ou document y afférant.

CULTURE

10 bis - Adoption de la convention de partenariat des acteurs culturels du territoire TEV - programmation d'une rencontre d'auteur en bibliothèques : accueil de Frédéric Maupomé

Un partenariat est conclu entre la bibliothèque municipale de Vouvray, l'Association « PlaNETe Lire », la bibliothèque associative de Reugny, l'association « La Grange aux Livres », l'association « Bibliothèque Pour Tous », la commune de Montlouis-sur-Loire, la commune de Vézetz et la commune d'Azay-sur-Cher afin d'accueillir un auteur jeunesse : Frédéric Maupomé.

Les huit parties concernées accueilleront cet auteur du 10 au 14 avril 2018 pour des animations scolaires ou tous publics.

S'agissant d'Azay-sur-Cher, la bibliothèque d'Azay sur Cher accueillera Frédéric Maupomé le mardi 10 avril 2018 matin.

Le conseil municipal, par vingt-deux voix pour et une abstention (M. Nicolas TIO)

- **APPROUVE** la convention de partenariat permettant l'accueil de l'auteur jeunesse Frédéric Maupomé sur le territoire communautaire pour des rencontres du 10 au 14 avril 2018 ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que toute autre pièce ou document y afférant.

11. Informations générales

Le conseil municipal est informé sur :

- l'appel d'offre travaux de l'école élémentaire
- l'appel d'offre travaux du commerce en circuit court (portage communautaire)
- l'avancement des Berges du Cher
- l'avancement du programme de constructions du Parc Robert Lebas
- le comité de jumelage : délégation anglaise de Beadle du 17 au 21 avril 2018
- l'inauguration des plaques commémoratives du parc Pierre Mennessier-Nodier et de l'esplanade Hubert de la Cruz le samedi 24 mars 2018 à 11h00.

L'ordre du jour étant clos et plus aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire remercie l'Assemblée et lève la séance à 21h30.

Azay-sur-Cher, le 22 mars 2018

Le Maire,
Janick ALARY